

**Convention de mise à disposition d'un car privé
pour les 4 trajets collège-cinéma-collège
Collège au Cinéma - année 2026/2027**

Votre établissement scolaire fait partie de la liste des collèges repérés par la coordination de « Collège au cinéma » pour leur éloignement du cinéma le plus proche ¹ : il se trouve à plus de 30 minutes à pied de la salle et/ou il ne dispose pas de moyens de transport public facilement accessibles. Aussi, il bénéficie de la mise à disposition de cars privés pour véhiculer les élèves et les enseignant.e.s jusqu'au cinéma pour assister aux 4 séances obligatoires du parcours.

Une grille différenciée basée sur le nombre de rotations de cars par séance a été adoptée :

- Les collèges scolarisant jusqu'à 400 élèves bénéficient d'une **rotation de 1 car de 55 places**
- Les collèges scolarisant plus de 400 élèves bénéficient d'une **rotation de 2 cars de 55 places**

Les établissements veilleront donc à ne pas inscrire à « Collège au cinéma » davantage d'élèves que de places disponibles dans le car, déduction faite du nombre d'adultes accompagnateur.rice.s. Le car est à disposition pour 3h (aller/retour compris).

Aussi, l'enseignant.e coordinateur.rice s'engage à grouper toutes les classes sur la même séance afin de se limiter au nombre de rotations de cars prévues. Il devra effectuer toutes les réservations de cars sur le site internet de Cinémas 93 **le 16 octobre 2026 au plus tard**, avant le début des séances.

L'association Cinémas 93, dans le cadre des déplacements des classes participant à « Collège au cinéma » pour l'année scolaire 2026/2027, s'engage à réserver et prendre en charge les rotations de cars pour chacune des 4 séances pour :

- le collège de la ville
- représenté par Mme/M., le/la Principal.e
- Le nombre d'élèves scolarisés dans le collège est (cocher les cases correspondantes) :

Inférieur à 400 élèves : une rotation de 1 car de 55 places est prévue (**maximum 53 élèves + 2 accompagnateur.rice.s**)

Supérieur à 400 élèves : une rotation de 2 cars de 55 places est prévue (**maximum 106 élèves + 4 accompagnateur.rices**)

Les changements de planning doivent être signalés **au minimum 1 (un) mois avant la date de la prochaine séance.** Au-delà de ce délai, Cinémas 93 n'a pas l'assurance de pouvoir réserver de cars auprès de la compagnie Gecicars.

En cas d'annulation de la séance prévue, due au collège ou d'un oubli de l'enseignant.e coordinateur.rice, aucun car supplémentaire ne sera fourni et les classes devront se rendre dans les cinémas par leurs propres moyens. A titre informatif, une rotation de car de 55 places représente un coût de 382 euros TTC pour Cinémas 93.

Le collège s'engage à prendre en charge des éventuelles dégradations survenues au cours des transports.

Signature du/de la principal.e et cachet du collège

> A renvoyer IMPÉRATIVEMENT avant le 16 octobre 2026 :

par mail : anoukbrossollet@cinemas93.org

ou par courrier : Cinémas 93 – Anouk Brossollet- 87 bis rue de Paris - 93100 MONTREUIL

¹ Liste des collèges repérés par la coordination de « Collège au cinéma » pour bénéficier de cars privés : Claude Debussy, IME Toulouse-Lautrec & Unité d'enseignement Hôpital R. Ballanger à AULNAY-SOUS-BOIS, Jorissen à DRANCY, Eugène Carrière à GOURNAY-SUR-MARNE, Iqbal Masih à LA PLAINE SAINT-DENIS, Germaine Tillon à LIVRY-GARGAN, Pablo Picasso & Jean Jaurès à MONTFERMEIL, Georges Braque à NEUILLY-SUR-MARNE, Saint-Exupéry à NOISY-LE-GRAND, La Pléiade à SEVRAN, Jean de Beaumont à VILLEMOMBLE, Les Mousseaux à VILLEPINTE et Jean Vilar à VILLETANEUSE.